Inspection de l’Education Nationale de Thionville 1

# 

Groupe de travail des directeurs

2014-2015

**PROCÉDURES**

# Procédure 1 : procédure concernant les élèves amenés à être absents car ils partent en vacances

# (dès 4 demi-journées d’absence)

# 

Le directeur demande aux parents de lui adresser

un courrier informatif.

* Si les parents fournissent le courrier au directeur, le directeur le transmet à l’IEN.

L’IEN adressera alors une lettre d’avertissement à la famille en évoquant notamment le fait que le calendrier scolaire est connu à l’avance et que les parents doivent s’organiser en fonction de celui-ci.

Une copie de ce courrier sera transmise au directeur.

* Si les parents ne fournissent pas de courrier au directeur, le directeur remplira le dossier absentéisme mis à disposition sur le PIAL.

# Dans ce cas précis, l’organisation d’équipe(s) éducative(s) prévue dans le protocole ne sera pas nécessaire.